



Communiqué de presse

Paris le 15 décembre 2025

Activités périscolaires à Paris : la FCPE Paris, le SUPAP-FSU et la CFDT interpellent les élu-es du Conseil de Paris

Le 16 décembre, à l'occasion du Conseil de Paris et du vote du budget de la Ville, **la FCPE Paris, le SUPAP-FSU, et la CFDT** appellent solennellement les conseiller-es de Paris à placer l'intérêt supérieur des écoliers parisiens au cœur de leurs décisions.

Les conditions de travail des personnels de la Ville de Paris déterminent directement la qualité de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et mobilisent aujourd'hui fortement les agent-es, tout en préoccupant légitimement les parents d'élèves de la FCPE Paris. Les animateurs et animatrices exercent un métier exigeant, fondé sur des compétences professionnelles réelles et un engagement quotidien auprès des enfants ; **ils et elles contribuent pleinement à la mise en œuvre du projet éducatif de territoire de la Ville de Paris**, en complémentarité avec l'école et l'ensemble de la communauté éducative. Ce rôle essentiel suppose un recrutement en adéquation avec les besoins, une formation initiale solide et un accès garanti à la formation continue tout au long de la carrière, ainsi qu'une reconnaissance et un soutien à la hauteur de leur mission de professionnels de l'enfance, au service du bien-être et de la sécurité des élèves.

Les faits récemment rapportés de violences, notamment sexuelles, dans les écoles parisiennes, révèlent aussi des défaillances dans l'organisation du temps périscolaire à Paris. Ils constituent un traumatisme absolu pour les enfants et leurs familles, ainsi qu'une blessure profonde pour les équipes d'animation et l'ensemble de la communauté éducative parisienne.

Dans ce contexte, la FCPE Paris, le SUPAP-FSU et la CFDT demandent aux conseiller-es de Paris :

- De renoncer à toutes suppressions de postes dans le cadre du budget 2026 ;
- De mettre fin aux emplois de vacataires positionnés sur des postes permanents et de recruter tous les animateurs sur des bases sécurisées ;
- De donner des perspectives réelles de carrière aux animateurs et animatrices de la Ville de Paris ;
- D'exiger un nombre suffisant d'animateurs afin que les taux d'encadrement soient toujours respectés, en tout lieu et à tout moment ;
- De renforcer la formation des équipes et de généraliser l'accès aux formations diplômantes, avec une priorité absolue à la prévention des violences sexuelles et à l'apprentissage du repérage des signaux faibles ;
- D'assurer la présence de personnels dédiés et formés pour l'hygiène corporelle des enfants en maternelle, sur tous les temps ;
- De créer des postes d'éducateurs spécialisés pour accompagner les équipes dans l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- De mettre en place des protocoles clairs de signalement, y compris pour le déclenchement de l'article 40, et de former l'ensemble des personnels intervenant auprès des enfants ;
- De renforcer la coopération entre l'ensemble des membres de la communauté éducative (Ville, Académie, parquet), afin que la nécessaire confidentialité des situations ne génère ni un sentiment d'abandon chez les parents, ni une opacité déstabilisante pour les équipes d'animation.

La FCPE Paris, le SUPAP-FSU et la CFDT annoncent qu'ils travailleront ensemble à l'élaboration de **propositions communes**, afin que les activités périscolaires de la Ville de Paris demeurent une solution fiable pour les familles, dans l'intérêt des enfants, et que leur sécurité ne soit plus jamais reléguée au second plan. Ces propositions seront soumises au débat politique.

La prochaine mandature municipale devra faire des "temps de l'enfant" une priorité politique majeure.